



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-12-10-7

Séance du vendredi 11 décembre
2020

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT - EXPÉRIMENTATION EN FAVEUR D'UN DESSERREMENT DES CRITÈRES D'AIDE, CRÉATION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ET ACTION DE PRÉVENTION ÉNERGÉTIQUE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 115-3,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi Besson, visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU l'article 65 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1/n° CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le Plan départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018-2023,

- VU la délégation de gestion comptable et financière du Fonds de Solidarité pour le Logement à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour la période 2018-2021 par voie de marché,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité famille, insertion et logement du 4 décembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, sur la base des modalités jointes en annexes 1 et 2 à la présente délibération, la mise en place d'une aide exceptionnelle unique forfaitaire du 1^{er} janvier au 30 avril 2021 au titre des impayés de loyers et/ou des impayés d'énergie, afin d'aider les ménages haut-rhinois ayant subi une baisse de ressources liée à la crise sanitaire et économique de la COVID-19, pour un budget de 500 000 €. Celui-ci sera directement pris sur le budget du FSL géré par la CAF du Haut-Rhin, gestionnaire comptable et financier du Fonds,
- Approuve l'assouplissement, à titre expérimental, de certains critères du règlement intérieur du FSL sur une période de 6 mois allant du 1er janvier au 30 juin 2021, conformément au tableau en annexe 3 à la présente délibération,
- Approuve l'achat de 6 malles KEZADOM à l'association ETC...TERRA pour un montant de 18 000 € TTC. Ce budget sera directement pris sur le budget du FSL géré par la CAF du Haut-Rhin, gestionnaire comptable et financier du Fonds.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité